

ADDENDA #1

**SE RAPPORTANT À
L'APPEL D'OFFRES**

S23-12

Réaménagement du rez-de-chaussé à l'aile S au pavillon IB

CONFIDENTIEL

Toute reproduction partielle ou totale du présent document pour des fins autres que le présent appel d'offres est interdite sans l'autorisation écrite du donneur d'ordre.



ADDENDA No 01
Date d'émission: 26 mars 2024

À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

**OBJET: APPEL D'OFFRES NO S23-12 SE RAPPORTANT AU RÉAMÉNAGEMENT
DU REZ-DE-CHAUSSÉ À L'AILE S AU PAVILLON IB**

Aux soumissionnaires,

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres no S23-12 et le modifie de la façon suivante :

- 1) Veuillez considérer l'addenda no. 1 – devis en environnement.
- 2) Soyez avisés qu'il vous est possible de nous formuler une plainte relativement au processus d'appel d'offres en cours, et ce, conformément à l'article 21.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics [RLRQ c. C-65.1]. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée au plus tard à la date limite de réception des plaintes qui est indiquée dans le SÉAO, c'est-à-dire le 02 avril 2024.

Par: Étienne Guilbault, tech,
Technicien en mécanique du bâtiment